

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice :..... 27
Membres présents :..... 25
Procurations :..... 2
Suffrages exprimés :..... 27
Votes Pour :..... 27
Votes contre :..... 0
Abstentions :..... 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE_2021_016

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.– TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1^{er} DEGRE

Madame le Maire indique à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'école élémentaire Léo Drouyn.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique. Ces travaux s'inscrivent dans les propositions du plan de relance gouvernemental au titre notamment du C.R.T.E., regroupant différents dispositifs de financement en appui des collectivités.

La loi fixe ainsi 6 priorités thématiques éligibles à divers financement (DETR, DSIL,...) :

- La rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Le développement numérique ;
- La création, la transformation, la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Un programme pluriannuel de travaux en cours d'élaboration a permis d'identifier une première phase de réalisation à « gain rapide » d'économie d'énergie, portant sur le remplacement des menuiseries-huissieries de l'école élémentaire Léo Drouyn.

Pour rappel, les travaux d'isolation des combles ont été réalisés en 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimation du Projet.....165 000 € HT

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
Maîtrise d'œuvre	15 000 €		
Travaux	150 000 €	D.E.T.R. 2021 35 %	52 500 €
		Département 50 % plafonné à 50 000 €	25 000 €
		Autofinancement	87 500 €
TOTAL	165 000 €	TOTAL	165 000 €

La commune préfinancera la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans un programme de travaux de rénovation énergétique ;

DECIDE d'engager les travaux de rénovation énergétique sur la totalité des bâtiments scolaires de l'école élémentaire pour une estimation de travaux de 165 000 € HT.

SOLLICITE de Madame la Préfète de la Gironde, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour des travaux de rénovation thermique des écoles de 1^{er} degré.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA.

CHARGE Madame le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
 Isabelle DEXPERT

